



FORMATION en E-LEARNING

Code Vente : HF-F7

“ Votre propre site sur Systeme.io ”

Durée : 14 heures

Prérequis : Aucun

Objectifs :

À l'issue de la formation, le stagiaire aura acquis les compétences suivantes :

- ✓ Posséder un système complet pour présenter et vendre des prestations de service en immobilier avec la plateforme Système.io.
- ✓ Exister sur Internet en s'affichant de manière professionnelle pour vendre des prestations de service en immobilier
- ✓ Utiliser ses compétences pour administrer en toute simplicité sa machine à vendre et vendre ses prestations de service directement à partir de son système en ligne

Moyens pédagogiques :

- ✓ Cours dispensé à distance via Internet
- ✓ Remise de supports documentaires
- ✓ Apports théoriques appuyés par des études de cas

Public concerné :

- ✓ La formation s'adresse aux professionnels de l'immobilier
- ✓ Les titulaires de la carte T (Transaction des professionnels de l'immobilier)
- ✓ Les personnes qui assurent la direction et/ou la gestion d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau
- ✓ Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier.
- ✓ Les étudiants qui souhaitent compléter leur cursus de formation
- ✓ Toute personne en reconversion professionnelle qui souhaite se former à la vente d'offres de services et de conseil en Immobilier

PROGRAMME :

- ✓ Choisir et acheter la bonne formule de Système.io
- ✓ Personnaliser la solution Système.io
- ✓ Adapter des pages de capture pour permettre l'acquisition de leads en échange d'un « cadeau » gratuit
- ✓ Mettre en ligne des pages de vente
- ✓ Administrer un site vitrine pour présenter plusieurs prestations
- ✓ Optimiser les pages pour une expérience sur tout support
- ✓ Mise en place de tunnel de vente complet, de l'acquisition de clientèle à la livraison d'un service en ligne en passant par des pages de paiement.

Action de Formation :

Cette formation valide 14h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016.

Moyens de suivi de la formation :

- ✓ En fin de formation, une évaluation à chaud est réalisée.
- ✓ Un questionnaire est envoyé trois mois plus tard au stagiaire lui permettant d'évaluer son application pratique.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter sur formation@heleneferrari.fr